

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	30/06/2026	L'an deux mil vingt-six, le lundi six juillet, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	3	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Sébastien GAGER, Émilie JORY

Excusés : Nicolas BONNARDE (pouvoir à Jean-Paul CAMBON), Laurence BONNARDE (pouvoir à Émilie JORY), Mme Michèle MARY (pouvoir à Franck FLEURIOT)

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 31-2026 ACTUALISATION DU DEVIS DE LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle que par délibération DCM 25-2026, le conseil municipal a approuvé la signature du devis de l'entreprise Albéric Bouchet d'un montant de 62 749 euros H.T soit 75 298,80 euros TTC.

Ce devis qui a été produit en fin d'année 2025, à la demande de la commune afin de pouvoir proposer ce projet aux financeurs, a dû être refait par l'entreprise après signature par la mairie, dans la mesure où les matériaux ont connu une hausse des tarifs en janvier 2026 (zinc : + 3% et ardoises : + 4%).

Aussi M. le Maire propose d'accepter le nouveau devis d'un montant 63 744,75 euros H.T soit 76 493,70 euros TTC, soit une hausse de 995,75 euros HT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE** le nouveau devis d'un montant de 63 744,75 euros H.T
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le document correspondant

Pour extrait conforme,
Le Maire
Christian SAGET

